

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : /
(DMS – C. Leclercq – T. Wauters)
N/Réf. : AA/ SBK40037/s.625
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Axe de la rue Royale Sainte-Marie. Présentation du schéma directeur.
AVIS PREALABLE

En réponse à votre demande, nous vous communiquons *l'avis préalable* émis par notre Assemblée en sa séance du 22/08/2018.

L'avis est rendu sur base des documents transmis par mail par Beliris le 5/7/2018 (Schéma Directeur – Présentation 28/6/2018) en suite de la présentation du schéma directeur du 28/6/2018 par Beliris et son auteur de projet à la DMS, la CRMS, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement et la Commune de Schaerbeek.

L'avis préalable de la CRMS est sollicité en raison du caractère patrimonial de la rue Royale Sainte-Marie, de son inscription à l'inventaire et de la présence de plusieurs biens repris à l'inventaire, des zones de protection de l'Hôtel communal de Schaerbeek et de l'église Saint-Servais. La rue est par ailleurs un axe structurant repris en ZICHEE au PRAS.

La demande porte sur une première esquisse d'avant-projet de réaménagement de la rue Royale-Sainte-Marie à Schaerbeek, établie à l'issue d'un schéma directeur. Établie dans le prolongement de la rue Royale, la rue Royale Sainte-Marie est une longue artère reliant la place de la Reine à la place Colignon. Elle est elle-même prolongée par les avenues Maréchal Foch et Princesse Élisabeth. Les places de la Reine, Colignon et Lehon ne sont pas comprises dans le projet de réaménagement. Le réaménagement de la place Colignon appartient au projet d'extension du métro nord. L'avenir du projet de parking sous la place Lehon, au droit de l'église Saint Servais, n'est, quant à lui, pas connu.

La rue Royale-Sainte-Marie, axe majeur de l'agglomération bruxelloise, présente un intérêt patrimonial indéniable (cf. notice complète sur <http://www.irismonument.be>) Elle offre de belles perspectives monumentales et est rythmée de bâtiments résidentiels patrimoniaux de belle facture mais aussi de bâtiments publics, d'équipements (dont écoles), de commerces, de bâtiments à vocation culturelle, etc... Elle est animée, un marché s'y tient d'ailleurs tous les vendredis. La mobilité y est fort soutenue, ce qui ne répond pas à ses fonctions de transit et d'inter quartier ; beaucoup de nœuds de mobilité sont constatés. Un ICR est établi sur la rue. Sur les angles au niveau des rues traversantes, on retrouve plusieurs exemples d'immeubles d'angle (à pan coupé) jouant un rôle important dans la scénographie urbaine. Dans la composition néoclassique originelle, la rue Royale Saint Marie n'était pas plantée.



© BUP

Le dossier objective les avantages et inconvénients des différents tronçons de la rue et identifie les enjeux majeurs du projet à savoir restaurer la centralité de l'axe, valoriser le patrimoine, assurer une lecture des franchissements, renforcer l'accessibilité, etc... Outre la nécessité d'optimiser le support aux transports en commun, la réponse à ces enjeux se traduit par plusieurs propositions : révision des profils de voirie, réaménagement des carrefours, élargissement des trottoirs, création d'espaces de terrasse, installation de mobilier urbain, arceaux à vélos, sécurisation des traversées piétonnes, continuité de l'espace public, ... Deux scénarios sont proposés pour l'inscription de pistes cyclables : soit un profil de voirie avec piste cyclable séparée soit un profil avec piste cyclable marquée en chaussée. Trois types de sécurisation de carrefour (avec ou sans plateaux) sont proposés. Une stratégie végétale est proposée également, avec de nouvelles implantations de sujets d'arbre de sorte à cadrer ponctuellement les traversées et certains bâtiments emblématiques. Les matériaux seraient en pierre naturelle sur trottoirs et stationnement, les pistes cyclables seraient hydrocarbonées.

Avis

La CRMS se réjouit des ambitions de valoriser cette artère remarquable, et d'en avoir reconnu et identifier les intérêts sur le plan patrimonial. Pour mener à bien la poursuite du projet, elle souhaite insister sur le fait que la rue était initialement entièrement minérale (voir cartographie ancienne) et que sa typologie néoclassique sans végétal (pas d'arbres) était organisée sur un mode très linéaire axé prioritairement sur les perspectives vers l'hôtel communal et l'église Royale Sainte Marie. Les arbres sont intervenus plus tard selon un alignement et un rythme régulier. Le statut de la rue se distinguait par ailleurs hiérarchiquement des larges avenues arborées/plantées comme l'Avenue Louis Bertrand, les rues traversantes constituant, quant à elles, un « sous-réseau ». Les places Collignon et de la Reine ainsi que la Place Lehon constituent des jalons dans la linéarité de la composition et assurent l'articulation avec le réseau viaire environnant

Pour la CRMS, il importe donc, dans le projet, de faire primer la linéarité, l'axialité et les perspectives sur la fragmentation de l'espace. Ainsi, les carrefours ne doivent pas être traités comme des places, le réseau viaire et sa linéarité constituant une valeur historique. La stratégie de végétalisation ne doit pas non plus rompre avec cette linéarité. Un aménagement sans arbres, comme à l'origine, ou intégrant le maintien d'un rythme régulier d'implantations alignées contribuera à répondre à cette lecture linéaire voulue à l'origine. Les arbres ne doivent en aucun cas avoir vocation à cadrer certaines traversantes et/ou des immeubles remarquables. Un revêtement particulier et/ou une implantation spécifique des arbres, peuvent par contre intervenir au niveau de la place Lehon que la CRMS recommande d'intégrer au projet. Cela a du sens patrimonial et en outre elle fait le lien avec le projet de l'Avenue Louis Bertrand. Enfin, la CRMS demande de veiller à éviter de multiplier les installations et dispositifs sur les profils et trottoirs pour ne pas encombrer l'espace public et d'opter, là où cela est nécessaire, pour des éléments sobres et discrets. Pour les choix de matériaux, il convient d'opter, en accord avec la situation historique, pour des matériaux naturels nobles et faciles en termes de gestion. S'agissant de la piste cyclable, la CRMS préfère très nettement le scénario 2, comme actuellement, à savoir un marquage au sol sur chaussée, pour autant qu'il soit visuellement discret pour éviter de perturber la lecture typologique et linéaire de la rue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

c.c. BUP- DMS : T. Wauters, C. Leclercq
Beliris – B. Henrion